

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### Inscription sur la liste électorale d'une personne devenue française

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorale. Selon votre situation, vous devez éventuellement demander à être inscrit. Tout dépend du lieu où vous habitez, et de la date à laquelle vous êtes devenu français.

#### Élections

##### Inscription sur les listes électorales

[Inscription d'office à 18 ans](#)

[Nouvelle inscription](#)

[En cas de déménagement](#)

[Inscription d'un citoyen européen](#)

[Inscription d'une personne devenue française](#)

##### Opérations de vote

[Papiers d'identité pour voter](#)

[Carte électorale](#)

[Déroulement du scrutin](#)

[Vote par procuration](#)

[Vote d'un Français de l'étranger](#)

##### Élections et référendums

[Présidentielle](#)

[Législatives](#)

[Européennes](#)

[Municipales](#)

[Départementales – Régionales](#)

[Referendum](#)

#### Cas général

Il peut être nécessaire de vous inscrire. Cela dépend de la date à partir de laquelle :

Vous avez eu connaissance de votre naturalisation

Ou vous avez acquis la nationalité par déclaration ou par manifestation expresse de volonté

Vous êtes automatiquement inscrit sur la liste électorale.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales :

Si vous n'êtes pas inscrit, vous devez en faire la demande.

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année :

#### Attention

Vous pouvez faire votre demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

[Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois

[Justificatif d'identité](#)

• [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#)

Vous devez fournir les documents suivants :

[Justificatif d'identité](#)

[Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois

[Formulaire cerfa n°12669](#) (aussi disponible en mairie)

#### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Votre [justificatif d'identité](#)

Votre [justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois

[Formulaire cerfa n°12669](#) (également disponible en mairie)

#### Où s'adresser ?

[Mairie](#)

Vous devez envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Où s'adresser ?**

Mairie

**Attention**

Pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez vous inscrire avant une date limite.

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année :

**Attention**

Vous pouvez faire votre demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

**Où s'adresser ?**

Mairie

Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Votre justificatif d'identité

Votre justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (également disponible en mairie)

**Où s'adresser ?**

Mairie

Vous devez envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

**Où s'adresser ?**

Mairie

**Attention**

Pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez vous inscrire avant une date limite.

**La carte électorale** vous est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection (ou référendum).

Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection ou le référendum, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer en y présentant une pièce d'identité.

### **Nouvelle-Calédonie**

**A savoir**

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales à l'aide d'un téléservice.

Vous pouvez vous être inscrit sur la liste électorale générale de Nouvelle-Calédonie tout au long de l'année.

Mais pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez faire cette démarche avant une date limite.

Il peut être nécessaire de vous inscrire. Cela dépend de la date à partir de laquelle :

Vous avez eu connaissance de votre naturalisation

Ou vous avez acquis la nationalité par déclaration ou par manifestation expresse de volonté

Vous êtes automatiquement inscrit sur la liste électorale.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur les listes électorales :

Si vous n'êtes pas inscrit, vous devez en faire la demande :

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale consulaire de plusieurs manières :

Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire lors de votre inscription sur le registre des Français établis hors de France ou après vous être inscrit sur ce registre.

Vous devez utiliser ce téléservice :

- Registre des Français établis hors de France – Inscription consulaire

Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire en vous rendant directement au consulat (ou à l'ambassade).

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire

Formulaire complété et signé.

#### **Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année.

Mais pour voter lors d'une autre élection en particulier, vous devez vous inscrire avant une date limite.

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale consulaire.

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale consulaire de plusieurs manières :

Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire lors de votre inscription sur le registre des Français établis hors de France ou après vous être inscrit sur ce registre.

Vous devez utiliser ce téléservice :

- Registre des Français établis hors de France – Inscription consulaire

Vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale consulaire en vous rendant directement au consulat (ou à l'ambassade).

Vous devez fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire

Formulaire complété et signé.

#### **Où s'adresser ?**

Ambassade ou consulat français à l'étranger

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année.

Mais pour voter lors d'une autre élection en particulier, vous devez vous inscrire avant une date limite.

#### **Questions – Réponses**

- Quelles sont les dates des prochaines élections ?
- Élections : peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?
- S'inscrire sur une liste électorale consulaire : quel justificatif de domicile ?
- S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ?

Toutes les questions réponses

#### **Et aussi...**

- Élections : papiers d'identité à présenter pour voter
- Élections européennes

#### **Pour en savoir plus**

- Nouvelle-Calédonie : s'inscrire sur la liste électorale générale  
Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie

#### **Services en ligne**

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote  
Téléservice
- Nouvelle-Calédonie : vérifier son inscription sur la liste électorale et son bureau de vote  
Téléservice
- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales  
Téléservice
- Demande d'inscription sur les listes électorales  
Formulaire
- Registre des Français établis hors de France – Inscription consulaire  
Téléservice
- Demande d'inscription sur la liste électorale consulaire (article L30 du code électoral)  
Formulaire

#### **Et aussi...**

- Élections : papiers d'identité à présenter pour voter
- Élections européennes

**Textes de  
référence**

- Code électoral : articles L9 à L15-1  
Inscription d'office (articles L11 II 2°)
- Décret n°2005-1613 du 22 décembre 2005 sur les listes électorales consulaires et le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République  
Conditions d'inscription et de radiation des listes électorales consulaires à partir de 2019
- Instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires



AGGLOMÉRATION

*Luberon Monts de Vaucluse*

*Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

*Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

*Tél. : 04 90 78 82 30*